



Directives — Règlement de camp

Principe: Les Colonies de Vacances de la Vallée de Tavannes (CVT) ont pour but d'offrir des vacances d'été aux enfants. Tout enfant, garçon ou fille, a le droit de participer aux camps, quels que soient son niveau social, sa nationalité et son appartenance religieuse. Toutefois, certains critères d'admission sont exigés. Chaque inscription sera traitée sur le même pied d'égalité.

Critères:

- La priorité est d'abord donnée aux enfants des villages de la Vallée de Tavannes
- 1 mois avant la fin du délai d'inscription, les inscriptions sont également ouvertes aux enfants venant de l'extérieur avec un prix majoré.
- Âge minimum de 7 ans révolu lors du premier jour du camp
- Âge maximum de 15 ans lors du dernier jour de camp
- La finance d'inscription doit **être obligatoirement payée avant le début du camp**. Toutefois, le comité des CVT peut accorder des modalités de paiement si un parent en fait la demande.
- La direction des CVT peut refuser un-e participant-e si son comportement a entraîné des problèmes de discipline lors d'un précédent camp.

Inscription: Chaque inscription se fait à l'aide du formulaire distribué dans les écoles, par courrier, par mail ou par internet. En règle générale, les écoles de la vallée de Tavannes distribuent à tous les élèves le formulaire d'inscription dans le courant du mois de mars. Une inscription peut être annulée par écrit au plus tard 4 semaines avant le début du camp (date de réception du mail ou du cachet postal faisant foi). **Passé ce délai, une participation financière forfaitaire de minimum 50 % du prix d'inscription sera demandée.** En cas de force majeure (maladie, accident, etc.), les parents peuvent se faire rembourser cette somme par une éventuelle assurance annulation privée.

Le lieu de camp: Le lieu de camp répond à certaines exigences émises par la direction des CVT. Le bâtiment doit pouvoir accueillir un grand nombre d'enfants et leurs accompagnants. Les chambres ont une capacité d'environ 10 lits pour chacune d'entre elles. Le bâtiment doit disposer d'une cuisine parfaitement équipée et adaptée pour la préparation des repas en grande quantité, ainsi qu'un économat, une chambre froide ou des congélateurs en suffisance. Les installations sanitaires doivent répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène. Le réfectoire doit être suffisamment grand pour pouvoir être aussi utilisé comme salle d'activités (jeux, disco, bricolages, etc.). Les abords du bâtiment doivent permettre aux enfants d'évoluer en toute sécurité et permettre des activités propres aux colonies de vacances.

Responsabilité: Chaque enfant est sous la responsabilité de la direction des CVT pour toute la durée du camp. Celui-ci débute lorsque l'enfant embarque dans le car et se termine lorsqu'il est remis à un membre de sa famille, soit lors du débarquement du retour, soit lors d'un départ anticipé. Les chef-fe-s de camp prendront toutes les mesures nécessaires qui s'imposent en cas de situation particulière. Tout dégât causé volontairement par un colon sera mis à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Assurance: Les CVT ont contracté une assurance responsabilité civile. Toutefois, les CVT ne disposent d'aucune assurance en cas de maladie ou d'accident. En Suisse, tout enfant est obligatoirement assuré auprès d'une caisse LAMAL dans le cadre de sa famille, voire d'une complémentaire.

Parents: Chaque parent a le droit de prendre des nouvelles de son-ses enfant-s durant toute la durée du camp selon l'horaire d'une journée type. Si une visite vous semble indispensable, vous avez l'occasion de venir **le dimanche dès 10 h 30 et au plus tard jusqu'à 16 h 30**. Toute l'équipe vous est d'ores et déjà reconnaissante de respecter cette plage horaire et d'annoncer votre arrivée afin:

- d'éviter la perturbation du déroulement des activités, des repas et des douches
- de faciliter le contrôle des présences (départs/retour) des enfants

Il n'est pas rare qu'un enfant ait l'ennui de sa famille. L'équipe de cadres est attentive à ce genre de situation et fera tout son possible pour lui remonter le moral. Si malgré tout il reste inconsolable, les parents seront prévenus et, d'un commun accord, pourront récupérer leur enfant. Les parents doivent savoir qu'un simple appel téléphonique de leur part à leur enfant peut avoir l'effet contraire recherché et accentuer sa mélancolie. En général, cette situation est observée le soir. C'est avec l'arrivée de la nuit que l'enfant commence à chercher ses parents.

Les CVT disposent d'une page Facebook et d'un site internet pour donner des nouvelles quotidiennement. Les CVT veillent à ne pas publier de contenu inapproprié. Les parents acceptent que leur-s enfant-s apparaisse-nt sur les photos et vidéos publiées sur la page des CVT. Si une image dérange, les parents sont autorisés à contacter les chef-fe-s de camp et le contenu sera immédiatement supprimé.

En cas de maladie, accident ou conflit jugé grave, les parents du colon concerné seront prévenus par téléphone. La simple prise d'un comprimé pour une douleur passagère, ou le soin d'une blessure légère ne donnera pas lieu à un avis aux parents.

Infirmier et soins médicaux: Durant le camp, un-e infirmier-ère est à disposition des colons. En cas de problème de santé, l'enfant doit immédiatement en informer un-e moniteur-trice ou ce-tte dernier-ère. L'infirmier-ère peut traiter la plupart des symptômes courants (coups de soleil, hématomes, écorchures, coupures, piqûres d'insectes, migraines, douleurs abdominales, problèmes gastriques, etc.). En cas de situation plus particulière ou urgente, les chef-fe-s de camp se réservent le droit de faire appel à un médecin, à une ambulance, voire à la REGA.

Avant le début du camp, chaque parent est tenu de remplir et transmettre la fiche médicale. Ce document permet de connaître le besoin en médicament de chaque colon et d'avoir connaissance de certains détails qui seront fortement utiles au personnel médical en cas de nécessité. Ce document reste **strictement confidentiel**. Il ne remet pas en cause une inscription au camp.

Repas et boisson: La cuisine est sous la responsabilité d'un-e chef-fe cuisinier-ère. Trois repas par jour sont servis. Les repas se font de manière équilibrée et toujours en suffisance. En dehors des repas, une collation est en principe disponible l'après-midi (fruits, barres de céréales, etc.).

Les enfants ont le droit de manger de la nourriture achetée au magasin mais uniquement au réfectoire ou à l'extérieur et durant les temps libres. Un enfant surpris à manger dans les chambres se verra prendre ses achats.

Durant la journée et la nuit, il y a toujours une boisson à disposition et en suffisance. En général il s'agit d'eau, de thé froid maison ou de sirop fait par l'équipe de cuisine. L'équipe de cadres a le devoir de veiller à ce que tous les enfants s'hydratent correctement, surtout lors de sport, de randonnées et journées particulièrement chaudes.

Alcool, tabac, boisson énergisante et drogues: Tout alcool, tabac et drogue sont rigoureusement interdits. Tout colon surpris à la consommation de tels produits sera immédiatement renvoyé.

Sont aussi strictement interdites les boissons dites énergisantes et à base de caféine telles que Red Bull®, Monster®, etc. Ces produits contiennent de la taurine et/ou de la caféine et sont fortement déconseillés aux enfants. La consommation de ces boissons n'est pas anodine et peut provoquer des effets secondaires tels qu'anxiété ou insomnie.

Sécurité durant le camp: La sécurité de chaque enfant est primordiale pendant toute la durée du camp. Chaque membre de l'équipe de cadres a également pour mission la surveillance très étroite des enfants. Durant les activités, chaque moniteur-trice veille sur son groupe. Durant les temps libres, les enfants peuvent jouer à l'intérieur et à l'extérieur, mais sont constamment sous surveillance. Les moniteur-trice-s veillent à la sécurité et au maintien de l'ordre. Une zone de jeu est délimitée à l'extérieur avec consigne de ne jamais la franchir sous peine de réprimande (en général des corvées). Tout colon surpris quittant le bâtiment durant la nuit sera immédiatement renvoyé.

Déroulement d'une journée type: Le réveil se fait en général à 8 h et le déjeuner est servi à 8 h 30. Les activités débutent à 10 h. Le dîner est servi à 12 h 15. Les activités reprennent à 14 h 30 jusqu'à 16 h 30. Dès 16 h 30 et jusqu'à l'heure du souper, ce temps est à disposition pour la douche. Le souper est servi à 18 h 30. Les activités du soir débutent vers 19 h 45. À 22 h (22 h 30 pour les plus de 11 ans) tous les enfants sont au lit et les lumières éteintes.

Hygiène corporelle: Tous les jours en fin de journée, chaque colon prend une douche. Une partie des douches est réservée aux filles et l'autre aux garçons. Pour les plus jeunes, l'hygiène corporelle n'est pas encore un automatisme. Les moniteur-trice-s veilleront à ce que les jeunes colons prennent régulièrement une douche et changent leurs vêtements. Les monitrices veillent à l'hygiène des filles et les moniteurs à celle des garçons. Lors du coucher, le brossage des dents est obligatoire et sous la surveillance des responsables de chambre. Une attention particulière est aussi portée sur le changement régulier des vêtements et sous-vêtements ainsi que le port de vêtements appropriés à la météo.

Gestion des chambres: La gestion des chambres est stricte. Les chambres ne sont pas mixtes. Aucun garçon n'a le droit de pénétrer dans la chambre des filles, tout comme il est interdit aux filles de pénétrer dans la chambre des garçons. Il sera fait exception en journée durant les temps libres pour des moments de discussion, de jeux de société ou de musique, les portes ouvertes! Chaque chambre est sous la responsabilité d'un moniteur ou d'une monitrice qui s'occupera de faire régner l'ordre et la propreté.

Vols de matériel entre colons: La tentation est grande entre colons pour tout ce qui concerne les appareils électroniques (MP3, consoles de jeux, natel, appareil de photo, etc.) et l'argent. Afin de limiter au maximum les risques de vols, il est conseillé aux colons de déposer ce genre de matériel auprès d'un moniteur en dehors des temps libres. Ce petit matériel sera mis sous clé. À tout moment, en dehors des activités, il pourra s'adresser au responsable afin d'y récupérer son bien.

Pour la présence d'argent, une banque des colos est à disposition de chaque colon. Elle sera ouverte 1 fois par jour et gérée par un moniteur de confiance. Les dépôts et retraits minimum sont fixés à CHF 5.00.

Téléphone mobile: Les appels et message faits par un enfant à ses parents ne pourront pas être gérés par les responsables du camp.

En cas d'appel ou SMS inquiétant, il est fortement conseillé aux parents de prendre contact immédiatement (à toute heure) avec un des chef-fe-s de camp, ceci pour éviter toute information erronée ou tout malentendu qui pourrait porter à confusion.

Les effets personnels: Chaque colon emporte avec lui ses effets personnels, selon la liste remise aux parents. Il faut tenir compte de la situation géographique du lieu d'hébergement. Si le camp se situe en montagne, il est recommandé d'avoir quelques habits chauds. Il est aussi important de tenir compte de la durée du camp afin que le colon ait suffisamment d'habits à disposition. (Il n'y a pas la possibilité de faire de lessive sur le lieu du camp !) Toutes ses affaires seront marquées avec son nom et son prénom. Il peut emporter avec lui son «doudou», de la lecture, des petits jeux de société, etc. Toutefois, ses effets sont sous sa propre responsabilité. Chaque colon dispose d'une armoire pour y ranger ses effets personnels.

Règlement de base camp

Afin que la vie de camp se passe dans de bonnes conditions chaque colon est tenu de respecter certaines règles.

1. Le respect

- Chaque colon respecte les participants du camp ainsi que l'équipe des cadres. Les injures, les gros mots, le racisme, les bagarres et l'intolérance sont proscrits.

2. Le repos

- Les journées aux camps sont très actives et toujours animées. La fatigue se fait ressentir assez rapidement. Chaque colon qui le désire peut faire une petite sieste ou se reposer (lire un livre, écouter de la musique) durant le temps libre après le repas de midi. Par conséquent, les chambres devront rester calmes. La nuit, chaque colon respectera le sommeil de ses camarades de chambre dès l'extinction des lumières.

3. L'argent de poche

- Chaque colon peut avoir un peu d'argent de poche avec lui. Durant le camp, il aura le droit et la possibilité d'acheter des cartes postales, des souvenirs et quelques douceurs. Par conséquent 20 CHF peut déjà se révéler suffisant.

4. La banque coloniale

- chaque jour le «banquier» du camp (un moniteur) ouvre la banque à une heure bien précise. Ainsi est donnée la possibilité à chaque colon de déposer son argent au début du camp et d'en retirer de petites sommes régulièrement durant la durée de son séjour. Ce procédé évite les tentations de vols dans les chambres. Chaque colon a sa propre fiche avec l'état de son compte. À la fin du camp, il doit clore son compte.

5. L'utilisation d'un natel

- L'utilisation d'un natel est autorisée uniquement à certaines conditions: la sonnerie d'appel sera réglée sur silence. Durant les activités et les repas l'appareil sera éteint ou en mode avion. En cas de non-respect, le natel sera confisqué et rendu à la fin de la journée, voir à la fin du camp, et redonner uniquement lors d'appel à passer aux parents. Chaque soir, à l'extinction des feux, les moniteurs prennent tous les types d'appareils électroniques de leur chambre et le rendent le matin suivant.

6. L'utilisation d'un MP3, console de jeux, ou autres

- L'utilisation d'un appareil électronique est autorisée aux mêmes conditions qu'un natel.

Merci d'expliquer le présent document à votre-vos enfant-s